

Paris, le 20 mai 2011

M. Rémy Pflimlin  
France Télévisions  
7 esplanade Henri de France  
75015 Paris

Monsieur le Président,

France 3 a diffusé le 18 mai 2011 à 20h35 dans le cadre de l'émission Hors Série présentée par M. Samuel Etienne, Le documentaire « Mauvaises Ondes » de Mme Sophie Le Gall, pour lequel je vous avais adressé deux courriers les 12 mai et du 16 mai.

Ce documentaire peut être considéré « à charge » présentant une vision biaisée du sujet des ondes radio et la santé en occultant délibérément de nombreux aspects et éléments plus récents et plus fondamentaux. A partir de témoignages poignants, d'accusateurs floutés ou en voix off, d'images et de conversations volées, il a pu induire en erreur les téléspectateurs de F3 sur plusieurs sujets, tout en portant atteinte à la réputation de nombreux acteurs, dont les opérateurs de téléphonie mobile.

Ayant visionné ce documentaire hier soir, nous souhaitons vous faire part des principaux éléments qui ont été passés sous silence et qui ont donc fait défaut aux téléspectateurs :

- Le documentaire fait état des ondes radio qui ont envahi notre quotidien en citant le téléphone mobile, les antennes-relais, le wi-fi, le téléphone DECT, le babyphone ou le four à micro-ondes.  
Il passe sous silence le fait que les programmes de radio et de télévision (et dans le cas présent, ceux de F3) sont diffusés par voie hertzienne grâce à ces mêmes ondes radio.  
Il passe également sous silence le fait que les micros HF utilisés par Mme Le Gall, M. Etienne et plusieurs des personnes interviewées, émettent des ondes radio et qu'il en est de même pour les ampoules basse consommation, présentes désormais dans chaque foyer.
- Le documentaire se concentre sur les accusateurs et passe sous silence de nombreux acteurs-clé au plan scientifique et sanitaire, et notamment le Ministère de la Santé et l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES, précédemment AFSSET), qui est pourtant abondamment critiquée.  
Sont ainsi absents l'Organisation Mondiale de la Santé, les autorités sanitaires à l'étranger et la très grande majorité des scientifiques qui sont en désaccord avec les thèses alarmistes du documentaire.
- Le documentaire passe aussi sous silence les politiques publiques de l'Etat en matière de télécommunications, ainsi que les 65 millions d'utilisateurs qui veulent pouvoir téléphoner ou accéder à l'Internet mobile haut débit en tout lieu.
- Le documentaire fait état d'un refus des opérateurs de répondre aux questions de Mme Le Gall.  
Il passe sous silence le fait que les opérateurs ont invité Mme Le Gall à contacter la Fédération Française des Télécoms et que celle-ci ne l'a jamais fait.  
Le seul contact de la Fédération avec Mme Le Gall s'est limité à une interview d'une minute à l'issue d'une réunion dans le cadre du Grenelle des Ondes. En fin d'interview, la Fédération a proposé à Mme Le Gall un rendez-vous, mais celle-ci n'a jamais appelé.

- Le documentaire fait état d'un compte-rendu de réunion qui remonte à 1994 et qui établirait la volonté des industriels d'organiser la désinformation sur la santé.

Il passe sous silence le fait que la téléphonie mobile était en 1994 à ses balbutiements, qu'aucun opérateur de téléphonie mobile n'a participé à cette réunion de 1994 et qu'aucune réunion de ce type n'a eu lieu chez un opérateur ou au sein de leur association professionnelle.

Il passe également sous silence le fait que les opérateurs appliquent les recommandations des autorités sanitaires et qu'ils relaient ces recommandations aux utilisateurs, notamment à travers un dépliant sur le mobile et la santé diffusé, à ce jour, à plus de 30 millions d'exemplaires.

- Le documentaire fait état de pressions, de menaces, d'écoutes... via des visages floutés ou de la voix off, sans présenter d'élément matériel étayant ces accusations très graves.

Il passe sous silence les lettres de menace adressées par l'association Robin des Toits à des élus locaux et en ligne sur son site web. Il passe aussi sous silence les mails et menaces physiques reçus par un dirigeant de la Fédération Française des Télécoms. Suite au dépôt d'une plainte, la Police a enquêté et a identifié qu'un membre de Robin des Toits était l'auteur de ce harcèlement.

- Le documentaire fait état de liens entre certains scientifiques et certains opérateurs.

Il passe aussi sous silence le fait qu'entre 2005 et 2010, les opérateurs français ont contribué au financement de la recherche à travers une fondation créée par l'Etat et reconnue d'utilité publique, qu'ils n'étaient pas présents au Conseil Scientifique de cette Fondation qui choisissait les études à lancer et que dans l'objectif de sortir des polémiques sans fondement, l'Etat a instauré en 2010 une taxe payée par les opérateurs pour le financement de la recherche.

- Le documentaire fait état un rapport de l'IGAS qui disqualifierait les avis de l'ANSES de 2003 et 2005.

Le documentaire passe sous silence le fait que le rapport de l'IGAS indique n'avoir « aucune raison de considérer avec suspicion le travail fait par le groupe d'experts » et qu'en 2009, un membre de l'association Priartem a participé en qualité d'observateur aux réunions du groupe d'experts de l'ANSES, auteur du rapport sur les radiofréquences.

- Le documentaire fait état d'études scientifiques datant, pour la plupart, d'une dizaine d'années et montrant un danger pour la santé.

Le documentaire passe sous silence le fait que les groupes d'experts mandatés par les autorités sanitaires en France comme à l'étranger, analysent et évaluent l'ensemble des études scientifiques, y compris celles qui montreraient un danger et qu'ils procèdent régulièrement à cette analyse afin de tenir compte des résultats les plus récents et de l'avancée des connaissances scientifiques.

- Le documentaire passe sous silence la publication par l'ANSES en 2009 d'un rapport et d'un avis s'appuyant sur l'analyse de 3 500 références scientifiques à travers le monde.

Le rapport de l'ANSES conclut sur les effets sanitaires des ondes radio (p. 402) :

*« Les données issues de la recherche expérimentale disponibles n'indiquent pas d'effets sanitaires à court terme ni à long terme de l'exposition aux radiofréquences. Les données épidémiologiques n'indiquent pas non plus d'effets à court terme de l'exposition aux radiofréquences. Des interrogations demeurent pour les effets à long terme, même si aucun mécanisme biologique analysé ne plaide actuellement en faveur de cette hypothèse. »*

Uniquement en 2009 et 2010, les autorités sanitaires et les organismes qui font référence au plan international ont publié une trentaine de rapports et d'avis qui partagent la conclusion ci-dessus.

- Le documentaire fait état d'études inquiétantes de M. Hardell en Suède sur les tumeurs du cerveau.

Il passe sous silence la position des autorités sanitaires concernant le téléphone mobile : *« Aucune preuve scientifique ne permet de démontrer aujourd'hui que l'utilisation des téléphones mobiles présente un risque pour la santé. Néanmoins, des interrogations subsistent sur d'éventuels effets à long terme. Les autorités sanitaires recommandent donc, par précaution, de limiter son exposition aux champs électromagnétiques émis par les téléphones mobiles et propose à cet effet des actions aisées à mettre en œuvre. »*

- Le documentaire fait état d'études inquiétantes sur la barrière hémato-encéphalique en France (M. Aubineau) et en Suède (M. Salford).

Il passe sous silence la conclusion, pourtant très claire, du rapport de l'ANSES sur la barrière hémato-encéphalique (BHE) (p. 183) : *« Les travaux conduits depuis 2005 n'apportent pas de preuve convaincante d'un effet des radiofréquences sur l'intégrité de la BHE. Ils convergent vers une absence d'effet pour des DAS allant jusqu'à 6 W/kg et même au-delà sur les modèles biologiques utilisés. »*

Il passe également sous silence la conclusion, tout aussi claire, du rapport de l'ANSES sur les études réalisées par l'équipe de Salford en Suède (p. 183) : *« Ces résultats, ainsi que ceux obtenus par [l'équipe de Salford] dans les années antérieures semblent incohérents. Il serait souhaitable que les auteurs [l'équipe de Salford] tentent de reproduire ces expériences dans un autre laboratoire, ou accueillent une équipe extérieure sur place afin d'élucider la question une fois pour toute. Il semble maintenant qu'il n'y ait plus lieu d'entreprendre des études de réplifications supplémentaires dans des laboratoires indépendants. »*

- Le documentaire fait état de normes obsolètes, adoptées discrètement pendant la vacance du pouvoir entre les deux tours de l'élection présidentielle de 2002.

Il passe sous silence le fait que ces normes sont recommandées par l'OMS et par le Conseil de l'Union Européenne, qu'elles sont régulièrement évaluées, qu'elles ont été confirmées en 2009 par l'ANSES et qu'elles ont été à nouveau confirmées par l'Etat en 2011.

Il passe sous silence le fait que ces normes concernent l'ensemble des ondes radio, y compris celles de la télévision (31 à 41 V/m), et qu'elles sont en vigueur dans de nombreux Etats sur les cinq continents. S'il y avait eu vacance du pouvoir après le 21 avril 2002 et s'il y avait lieu de modifier les normes d'exposition, cela aurait, depuis, été fait !

- Le documentaire montre la réunion du Comité Opérationnel (CCMOP) du Grenelle des Ondes, qui s'est tenue le 8 février 2011.

Il passe sous silence les résultats particulièrement importants qui ont été présentés pendant cette réunion pour 6 communes représentatives des différents environnements géographiques : l'exposition aux antennes-relais est extrêmement faible quasiment partout.

L'exposition modélisée à l'échelle de ces 6 communes est une exposition théorique et maximisée. Elle est inférieure à 1% de la norme OMS (41 V/m) sur plus de 50% des façades et à 10% de la norme OMS sur plus de 99,5% des façades.

- Enfin, le documentaire fait état d'une décision de justice demandant le démontage d'une antenne-relais et montre l'armoire de dossiers d'un avocat qui s'est spécialisé sur ce sujet.

Il passe sous silence le fait que les tribunaux, dans leur très grande majorité, tiennent compte de la position des autorités sanitaires et retiennent pas l'existence d'un risque sanitaire pour les riverains.

Il passe également sous silence le fait que la quasi-totalité des décisions sur le fond tant des juges administratifs que des juges civils rejettent les demandes de démontage ou d'interdiction d'implantation d'antennes relais

Quand il manque autant d'éléments majeurs dans un documentaire qui a l'ambition d'informer, il est légitime de se demander si ledit documentaire ne relève pas d'une entreprise de désinformation.

L'indépendance de la recherche, de l'expertise et de l'information est le socle précieux qui permet de construire la confiance. L'indépendance des journalistes est capitale à l'égard de tous les acteurs, y compris les associations. Elle exige aussi de ne pas prendre pour argent comptant tout ce que disent certaines associations radicales, même si leurs propos garantissent le frisson et peuvent stimuler l'audimat.

Connaissant l'attention que vous portez à la qualité des informations et des programmes qui sont diffusés par France Télévisions, je vous serais reconnaissant du soin que vous pourrez apporter à l'exactitude, l'impartialité et l'absence d'omissions majeures dans les éventuels reportages et émissions à venir sur les ondes radio et la santé.

En vous remerciant pour l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Marie DANJOU

Directeur Général Délégué au Collège  
Mobile

Copie :

France Télévision :

- M. François Guilbeau, Directeur de France 3
- M. Samuel Etienne, Journaliste, Présentateur de l'émission « Hors Série »
- Mme Sophie Gazio, Rédactrice en Chef de l'émission « Hors Série »
- Mme Gisèle Bousquet, Journaliste, émission « Hors série »

Conseil Supérieur de l'Audiovisuel :

- M. Michel Boyon, Président
- Mme Christine Kelly, Conseillère représentant le CSA à la table ronde « Radiofréquences, Santé, Environnement »

Comité de Suivi du Grenelle des Ondes : Pr. Jean-François Girard, Président

Comité Opérationnel du Grenelle des Ondes : M. François Brottes, Président

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé :

- M. Julien Emmanuelli, Cabinet du Ministre
- Dr. Jean-Yves Grall, Directeur Général de la Santé
- M. Charles Saout, Direction Générale de la Santé



Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement

- M. Emmanuel Moreau, Cabinet de la Ministre
- M. Laurent Michel, Directeur Général de la Prévention des Risques
- Mme Patricia Blanc, Direction Générale de la Prévention des Risques

Ministère de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique

- M. Akilles Loudière, Cabinet du Ministre
- M. Xavier Merlin, Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services

ARCEP : M. Jean-Ludovic Silicani, Président

Agence Nationale des Fréquences :

- M. Arnaud Miquel, Président
- M. Gilles Brégant, Directeur Général

ANSES : M. Marc Mortureux, Directeur Général